



ACCUEIL MILLAU SEGUR

Maison d'Enfants à Caractère Social

PROJET DE SERVICE

MAISON D'ENFANTS DE SEGUR



2024-2029

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I.PRESENTATION DU SERVICE	4
1.1. CADRE JURIDIQUE	4
1.2. LES MISSIONS DU SERVICE	4
1.3. PRESENTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES	6
1.4. REFERENCES THEORIQUES ET CONCEPTUELLES:	7
II. OFFRE DE SERVICE.....	10
2.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ACCOMPAGNEMENT	10
2.2. MODALITES D'ACCUEIL	11
2.3. ORGANISATION DES ACCOMPAGNEMENTS	12
2.4. CO-CONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET PERSONNALISE DE L'ENFANT	16
III. FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	28
3.1. LES MOYENS HUMAINS SUR LE SERVICE	28
3.2. LA GESTION DES MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES.....	33
3.3. COMMUNICATION, REGULATIONS ET TRANSMISSIONS.....	33
IV. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT	37
CONCLUSION.....	38
ANNEXES.....	39
ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS	39

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Démarche Institutionnelle d'Amélioration Continue, le présent Projet de Service a fait l'objet d'une réactualisation concertée en adéquation avec l'éthique et les valeurs associatives, en cohérence avec le Projet d'Etablissement, dans une volonté de prévention des risques de maltraitance, et une volonté affirmée d'évolution de nos pratiques en réponse à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et toujours soucieuse de la bientraitance des personnes accueillies.

Cette mise à jour résulte de trois réunions de travail organisées avec l'ensemble de l'équipe éducative, permettant de confronter les pratiques, de clarifier les orientations et de consolider les objectifs collectifs.

Conformément aux principes de participation et de transparence, ce document sera également présenté aux enfants accueillis lors des groupes d'expression, afin de favoriser leur implication dans la vie de l'établissement et de garantir la prise en compte de leur parole.

Il constitue ainsi une référence institutionnelle, tant pour les professionnels que pour les usagers et leurs familles, et s'inscrit dans la continuité des missions fixées par la réglementation et les orientations associatives. Il sera réévalué pendant les cinq prochaines années et réactualisé en 2029.

Ce Projet de Service est consultable sur le site internet de l'établissement, tant par les familles et les personnes accompagnées, que par les professionnels et les partenaires.

Afin de faciliter sa lecture et une meilleure compréhension pour le plus grand nombre, notre intention de le rédiger en écriture inclusive a été abandonnée.

Une version en FALC¹ est en cours de réalisation.

¹ Facile à Lire et à Comprendre

I. PRESENTATION DU SERVICE

1.1. Cadre juridique

Dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics, **la Maison d'enfants Accueil Millau-Ségur accueille et protège les enfants en danger ou en grande difficulté**, assurant leur hébergement, leur éducation et leur accompagnement.

Le cadre légal (Code civil, CASF, lois de 2002, 2007, 2016 et 2022) organise la protection de l'enfance autour de la sécurité, du développement et des droits de l'enfant, en prévoyant des mesures éducatives, la stabilité des parcours, **la participation de l'enfant aux décisions et la mobilisation des parents comme ressources**.

Les actions visent à prévenir les risques, sécuriser les parcours, diversifier les prises en charge et coordonner les acteurs, avec une réévaluation régulière des situations par l'autorité judiciaire.

1.2. Les missions du service

En lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département, ce service accompagne enfants et familles pour **rendre possible le retour au domicile du mineur ou garantir durablement sa protection et préparer son autonomie**.

a. Concourir à la protection administrative ou judiciaire de l'enfance :

Mandatée soit par le Juge des Enfants, soit par l'Aide Sociale à l'Enfance pour assurer une mission de protection, de prévention et d'éducation de l'enfant et de l'adolescent, dans le respect de ses droits, la Maison d'Enfants exerce des missions d'intérêt général et d'utilité publique.

Des missions essentielles :

- Assurer la sécurité et la protection de l'enfant et de l'adolescent conformément aux décisions administratives ou judiciaires,
- Accompagner le développement physique et psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent,

- Maintenir et développer les liens familiaux en soutenant les compétences parentales,
- Soutenir la scolarité et l'insertion sociale de l'enfant et de l'adolescent.

b. Des garanties pour l'enfant et l'adolescent en lien avec ses parents :

Un soutien à son développement physique et psychique :

- Evaluation des besoins spécifiques,
- Pourvoyance au besoin de sécurité physique et affective,
- Accompagnement à la santé : prévention et orientation,
- Accompagnement à l'autonomie par la valorisation des compétences personnelles.

Un accompagnement éducatif et psychologique personnalisé :

- Apprentissage d'un vivre ensemble dans le respect des droits de la personne, de sa dignité de son intimité,
- Utilisation des ressources de l'environnement de l'enfant et de l'adolescent,
- Eveil socioculturel et sportif (activités loisirs et séjours de vacances),
- Soutien psychologique,
- Séjours éducatifs variés favorisant la découverte de nouveaux environnements.

Un suivi scolaire individualisé :

- Aide à la réalisation du travail scolaire et soutien à la motivation,
- Partenariat avec les établissements scolaires et les services de soutien spécialisé,
- Aide à la construction de projet d'orientation scolaire ou pré professionnel.

Un accès à la citoyenneté :

- Groupes d'expressions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Un hébergement adapté au sein de l'établissement :

- Des lieux d'accueil et des prestations de qualité (chambres individuelles ou doubles, cuisine traditionnelle, lingerie, entretien, lieux de loisirs avec cour ou jardin aménagés),
- Accueil en petits groupes dans différents sites adaptés aux besoins de chacun,
- Prise en charge au quotidien par des professionnels diplômés et ponctuellement au sein de lieux relais durant les week-ends et les vacances,
- Une écoute et une disponibilité du personnel des services généraux.

Un soutien au développement des liens familiaux et compétences parentales :

- Evaluation des compétences, capacités et empêchements du parent à la pourvoyance des besoins fondamentaux de l'enfant,
- Entretiens et rencontres régulières avec les familles pour soutenir et renforcer les compétences parentales afin de répondre aux besoins de l'enfant et d'engager un changement de la situation éducative,
- Accueil des fratries,
- Démarche de collaboration qui vise à associer les parents à toute prise de décisions concernant leur enfant (qu'il s'agisse du domaine de la santé, de l'éducation, de la religion, de la scolarité, de l'habillement, des activités sportives et des loisirs, des relations de l'enfant avec des tiers) dans le respect de ses droits et de l'autorité parentale.

1.3. Présentation des personnes accueillies

La Maison d'Enfants de Ségur (MECS) accueille 20 enfants et adolescents (3 à 14 ans) ainsi qu'une place d'urgence. Ces enfants sont confiés au service lorsque leurs familles, en difficulté ponctuelle ou durable, ne peuvent assumer leur charge et leur éducation.

Les enfants accueillis présentent souvent une histoire difficile, des réponses parentales inadaptées à leurs besoins fondamentaux, dans un environnement familial défaillant ou empêché, marqué par :

- Des carences ou défaillances éducatives et maltraitances,
- Des conflits lourds ou de la violence intrafamiliale,
- Des ruptures importantes ou abandons,
- Des manques de repères parentaux,
- Une parentalité défaillante ou impossible,
- Des difficultés socio-économiques importantes,
- Des troubles psychologiques ou psychiatriques.



Les parents peuvent être confrontés à des problématiques affectant directement leur capacité à exercer leur parentalité :

- troubles de santé mentale,
- addictions et toxicomanie,
- violences conjugales,
- déficience intellectuelle.

Dans ces situations, le maintien à domicile n'est plus compatible avec la sécurité et la protection de l'enfant. L'accueil en MECS est donc temporaire et décidé par une

autorité administrative ou judiciaire, afin de protéger l'enfant d'un danger avéré ou potentiel.

Les difficultés des enfants se manifestent par :

- **Troubles comportementaux** : anorexie, boulimie, énurésie, troubles du sommeil, agitation ou apathie, violences verbales ou physiques, comportements sexuels inadaptés, idées suicidaires, fugues, scarifications,
- **Troubles relationnels** et de l'attachement, difficultés de régulation émotionnelle,
- **Difficultés scolaires** : déficiences, troubles neurodéveloppementaux, ruptures scolaires,
- **Troubles post-traumatique** (anxiété, mémoire post traumatiques, conduites à risques, conduites d'évitement).

Nombre d'entre eux n'ont pas pu comprendre le sens de leur parcours familial avant leur placement, ce qui les fragilise dans la construction de leur avenir.

1.4. Références théoriques et conceptuelles

Bienveillance en direction de l'enfant accueilli, considération et respect de la famille en difficulté conditionnent, guident notre travail et le situent dans le champ social en instance ressource face aux évolutions de la parentalité et à la crise éducative qui affectent la société occidentale contemporaine.

Au-delà des missions officielles dites d'accueil, d'éducation et de protection de l'enfant que nous nous efforçons de remplir au mieux, trois axes orientent nos actions et nourrissent nos ambitions en MECS :

- Réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant,
- Personnalisation de l'accompagnement,
- Coéducation et accompagnement à la parentalité.

Notre première préoccupation est d'identifier les besoins spécifiques de chaque enfant afin d'adapter et d'individualiser l'accompagnement, tout en lui permettant d'être acteur de son parcours, à savoir faire des choix et développer son expression.

a. Coéducation : partage et mutualisation :

Paul DURNING (1999, Etude « Le partage de l'action éducative entre parents et professionnels ». CNFEPJJ. Vaucresson) définit le terme de co-éducation comme étant

« une activité partagée entre parents et professionnels, participant à l'éducation d'un même enfant ».

Cette approche consiste à considérer comme déterminante la **nécessité de mettre en relation des parents et des professionnels** voués à se rencontrer, à coopérer, voire à être partenaires car tous participent à l'éducation d'un même enfant. Ils sont tous co-acteurs de son éducation, co-producteurs de l'action dont l'enfant est bénéficiaire.

L'idée de co-éducation s'attache fortement à mettre en valeur un « faire ensemble », bien plus que sur la nature des tâches à effectuer. Elle signifie bien également que la question de l'éducation est le sujet central de l'activité à partager.

Le concept de co-éducation invite ainsi tous les partenaires dans l'éducation d'un enfant à se décentrer de la problématique de cet enfant pour **prendre appui sur ses compétences, sur les points forts de ses parents, et sur les ressources de l'environnement dans lequel il va évoluer.**

Cette définition permet alors de faire la distinction entre les champs de compétences et les rôles de chacun des acteurs pendant tout le temps de l'accueil de l'enfant dans une maison d'enfants à caractère social, et ce à la fois entre les membres d'une même équipe d'éducateurs, mais aussi entre l'établissement et les parents des enfants qui y sont accueillis.

A partir de là, il devient possible d'identifier les compétences des parents et leurs faiblesses pour mieux définir et projeter les actions de soutien et d'étayage de leurs fonctions.

Dans une approche intégrative, nous avons retenu un petit corpus transdisciplinaire de références théoriques susceptible de nous aider à mettre en forme notre expérience.

Ce corpus théorique s'articule en plusieurs parties :

- Une approche des besoins de l'enfant,
- Une approche clinique,
- Une réflexion sur le travail en institution,
- Une réflexion et une méthodologie pour travailler avec les parents,
- Une réflexion sur le travail psycho-éducatif.

b. Une approche des besoins de l'enfant :

Usage du support méthodologique « *Evaluer la pourvoyance des besoins de l'enfant* » conçu par l'Institut d'anthropologie clinique de Toulouse.

En lien avec la loi du 14 mars 2016, notre action vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant :

- Besoin de sécurité,
- Besoin d'un cadre et de limites,
- Besoin d'identité,
- Besoin de valorisation et d'estime de soi,
- Besoin d'expérience et d'exploration du monde.

c. Une approche clinique et en psychopathologie :

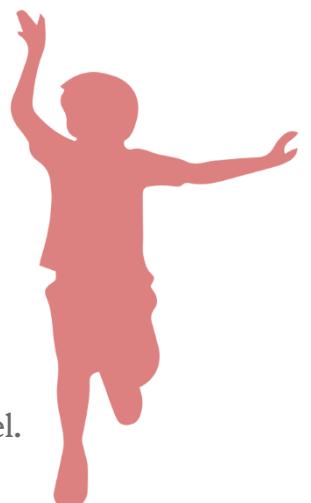
La théorie de l'attachement :

- ✓ John Bowlby « Les troubles de l'attachement » ; « Attachement et pertes ».
- ✓ D.W Winnicott « La relation parents nourrisson » ; « Le bébé et sa mère ».
- ✓ Apports du conte philosophique « Le Petit Prince » de A.Saint-Exupéry.

- ❖ Références à la théorie psychanalytique, à la psychiatrie classique, à la psychopathologie (« Mécanismes de défense » H.Chabrol), connaissances des Troubles Neuro-Développementaux.
- ❖ Références au post trauma de Muriel Salmona.
- ❖ Formation Santé mentale et psychoéducation avec Nicole Haccart.
- ❖ Formation Sexualité et vie affective avec le Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) Midi-Pyrénées

Réflexion sur le travail en institution :

- ✓ Approche systémique en Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles.
- ✓ Références aux expériences de la psychothérapie institutionnelle (J.Oury).



Références sur le travail psycho-éducatif :

- ✓ « Les corridors du quotidien » P.Fustier,
- ✓ « De l'éducation spécialisée » M.Lemay,
- ✓ « Oser le verbe aimer en éducation spécialisée » P.Gaberan,
- ✓ « Le travail d'éducateur spécialisé : éthique et pratique » J.Rouzel.

II. OFFRE DE SERVICE

2.1. Caractéristiques générales de l'accompagnement

Dans son approche générale, la Maison d'Enfants de Ségur développe son intervention sociale par la mise en œuvre d'actions de protection, d'hébergement, d'éducation de l'enfant et d'accompagnement des liens familiaux.

L'accueil d'un enfant et la dynamique de travail s'articulent autour de plusieurs dimensions :

a. Un cadre général :

Le respect de la loi qui passe par le rappel du cadre posé par la décision d'origine du placement : celui-ci signale les raisons tangibles du placement, il en signifie également des objectifs formels, il en précise les modalités et enfin en indique le terme.

En ce sens la Maison d'Enfants remplit bien une mission qui se réfère à des obligations qui lui sont signifiées et dont elle doit rendre compte.

b. La prise en compte du besoin des enfants et des familles :

- ✓ Le travail mené dans le cadre d'une réflexion interne se réalise dans une **dynamique de projets personnalisés**, partagée avec les référents sociaux éducatifs extérieurs à l'établissement ;
- ✓ **Le recueil des informations** sur l'état des besoins et de la situation de l'enfant va déterminer les engagements et objectifs de travail de l'équipe psycho-éducative. Le recensement et la formalisation des besoins fait l'objet d'un écrit (Projet Personnalisé) ;
- ✓ Ce document, qui traduit les objectifs réalisables à l'endroit de l'enfant, **associe la famille à son élaboration et sa validation** ;
- ✓ Une intervention éducative qui privilégie l'inscription sociale et l'action partenariale ;
- ✓ **L'inscription dans l'environnement** est volontairement favorisée. Les échanges avec le voisinage, les contacts avec les associations de proximité participent à ce choix d'immersion sociale ;
- ✓ **Le dispositif partenarial** mis en œuvre par l'établissement en direction des intervenants sociaux d'une situation, en direction des familles, des structures

- de soin, des établissements scolaires, des organismes culturels, de sports, de loisirs, vise une complémentarité des compétences et à favoriser la socialisation de chaque enfant pris en charge ;
- ✓ **La recherche de l'épanouissement personnel**, affectif et intellectuel de l'enfant ancrée sur le partenariat, guide notre réflexion et notre action éducative.

2.2. Modalités d'accueil

Les modalités d'accompagnement éducatif au sein du service se déclinent en 5 dispositifs d'accueil :

L'internat classique	L'internat est une modalité d'accueil destinée aux enfants accueillis, quel que soit le mode de placement (AP ou OPP) dont ils bénéficient. Il s'agit d'un hébergement à la semaine avec retour possible le week-end auprès de la famille ou des représentants légaux, au regard de la décision du magistrat
L'accueil relais	L'établissement déploie une modalité d'accueil relais (assistantes familiales, salariés assurant à domicile accueil et activités de loisir durant les weekends et vacances). Cela permet aux enfants de s'extraire sur de courtes périodes de la vie en groupe, notamment pour des enfants qui ne disposent pas de ressources familiales permanentes.
L'accueil séquentiel	L'accueil séquentiel consiste en la programmation de séjours répétés de courte durée. Cela reste de l'accueil temporaire fixé dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant. La souplesse de ce dispositif permet d'envisager de nombreuses solutions d'accueil.
L'accueil d'urgence	Dans le cadre d'un accueil d'urgence, prestation d'hébergement, de protection et sécurisation de l'enfant et évaluation de ces capacités au sein du groupe dans le quotidien
Les séjours d'observation : pour évaluation d'enfant en vue d'être accueilli	Les périodes de vacances scolaires sont propices à l'accueil ponctuel d'enfants pour effectuer et affiner une observation requise par les prescripteurs.

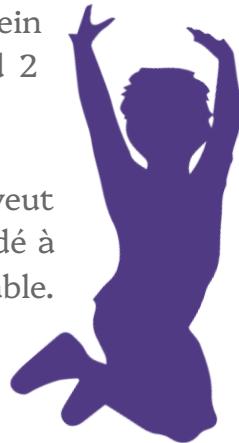
2.3. Organisation des accompagnements

a. Bientraitance et éthique :

Le service se situe dans une bâtisse datant du XVIIIème siècle au sein du village de Ségur, à proximité de l'école. Le bâtiment comprend 2 logements indépendants : la Grande Maison et l'Annexe.

La Maison d'enfants de Ségur est d'abord un lieu de vie. Il se veut chaleureux et organisé. En ce sens, un intérêt particulier est accordé à la qualité de la vie quotidienne dont chaque acteur se sent responsable.

Les 20 enfants sont accueillis au sein de 4 groupes de vie. La mixité et l'homogénéité de l'âge caractérisent la composition des groupes.



Le groupement par âge permet de mieux tenir compte des besoins, des intérêts, du rythme et aussi des possibilités (sur tous les plans) des enfants ; à condition de ne pas oublier que l'âge chronologique ne correspond pas forcément à un niveau de développement ou à un degré de maturité socio-affective, d'où la nécessité d'admettre au moins la possibilité de chevauchement de certains âges dans le découpage des groupes de vie.

Cette communauté des âges favorise les rapprochements sur le plan des relations sociales, ou du moins sur leur apprentissage, et surtout un régime de vie et une psychopédagogie de groupe adéquats.

Les groupes sont des points d'appui et des milieux de référence, ils permettent aux enfants progressivement de se situer par rapport aux autres enfants et adultes. Ce sont des univers réduits et autonomes où les enfants peuvent expérimenter toutes situations et rechercher leur identité sociale.

La constitution de groupes d'enfants, groupes éducatifs ou de vie, répond en partie à cette préoccupation. On peut énumérer de façon non exhaustive une série d'avantages premiers :

- Le groupe donne de la sécurité à travers un ensemble de règles, mais dans un climat de tolérance et d'acceptation,
- Il dédramatise, réassure et aide dans des situations difficiles,
- Il diminue la culpabilité en permettant l'expression,
- Il sert de miroir permettant des évolutions et des prises de conscience,
- Il répond aux besoins d'appartenance et de participation, par sa cohésion et ses réalisations collectives,

- Il apprend le partage des responsabilités et l'autonomie,
- Il aide à comprendre l'autre en acceptant les différences.

Pour l'enfant, acquérir un statut et pouvoir en changer, assumer des rôles différents au gré des activités, établir de nouvelles relations, contribue à valoriser son image de soi et à renforcer son sentiment d'identité.

Par ailleurs, le groupe de vie :

- Est un facteur de facilitation sociale,
- Constitue un instrument de diagnostic et de pronostic,
- Sert de point d'appui à un travail psychosocial,
- Est un moyen d'individualiser des conduites éducatives et pédagogiques dans un cadre institutionnel.

Un trinôme mixte éducatif intervient sur chaque unité. Il participe au travail direct auprès des enfants dans un cadre de dimension « familial » qui organise un espace social favorable tant à l'intimité qu'à la liberté d'expression.

La continuité de l'intervention des éducateurs, de jour et de nuit, permet à l'enfant de s'inscrire dans une dynamique de groupe stable, avec des adultes identifiés comme référents et présents sur tous les temps du quotidien.

Les lieux ont été conçus pour offrir un accueil personnalisé et chaleureux, en privilégiant de petits groupes d'enfants et des espaces conviviaux.

La Grande Maison accueille 3 groupes de 5 enfants :

- Rez-de-chaussée
- Bureau accueil–coordination
- Trois espaces de vie de groupe
- WC
- Bureau dédié à l'équipe éducative
- Infirmerie
- Cuisine professionnelle avec annexes
- 1^{er} étage
- Espace nuit avec 3 chambres individuelles et 3 chambres doubles
- Sanitaires
- Chambre de veille
- Bureau de la psychologue
- Bureau de la cheffe de service
- 2^e étage
- 3 chambres individuelles et 3 chambres doubles
- Sanitaires

L'Annexe est un appartement indépendant, accessible séparément de la bâtisse principale, hébergeant un groupe de 5 préadolescents.

Une aire de jeux avec différents accessoires s'inscrit dans un espace ludique.
Un préau avec des armoires de rangement facilite l'organisation des activités ludiques.

La salle de réunion, espace de rencontre situé dans le prolongement du grand bâtiment peut permettre de recevoir les personnes à mobilité réduite.

Dédiée aux différentes réunions institutionnelles, cette salle peut accueillir une vingtaine de professionnels. Elle est également réservée au personnel et leurs délégués, permettant l'affichage réglementaire de toutes informations nécessaires au fonctionnement du service.

Une prestation hôtelière de qualité se décline à partir des offres suivantes :

- Une restauration adaptée aux besoins nutritionnels des enfants ;
- Un hébergement personnalisé et sécurisé fourni par l'octroi de chambres individuelles ou doubles ;
- Un entretien du linge permettant d'offrir toute garantie sanitaire ;
- Un dispositif informatique pour chaque unité de vie ;
- Une écoute, une proximité et une disponibilité de la part du personnel des services généraux.



b. Placés sans être séparés : un accueil privilégié des fratries

Favoriser le regroupement des fratries est une volonté de l'association Accueil Millau Ségur. Elle répond ainsi aux obligations de la loi Taquet du 7 février 2022, dont l'une des dispositions interdit la séparation des fratries sauf quand cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Accueillir ensemble la fratrie vise à éviter une double séparation, celle d'avec les parents et celle d'une fratrie dispersée par des modes de placement différents. Le lien familial peut être ainsi maintenu, restauré ou bien créé lorsque des placements précoces ont séparé la fratrie.

Le partage d'une vie quotidienne au sein de la MECS vient renforcer le sentiment de sécurité et de stabilité pour les plus jeunes qui se sentent rassurer par la présence de leur aîné. Il est l'occasion pour les professionnels d'observer la dynamique relationnelle entre chacun (cohésion, conflits, indifférence...) et à partir de ces constats de redonner à chacun sa place.

Dans l'établissement, l'accueil de la fratrie n'est pas sans effets selon si la fratrie est accueillie au même moment ou bien sur un temps échelonné. Lorsqu'un des enfants vit depuis plusieurs années au sein de la Maison d'enfants, et qu'un nouvel enfant de la fratrie est admis, cette arrivée peut être vécue sur le mode de l'intrusion et venir déstabiliser l'équilibre construit. Quand la souffrance s'exprime bruyamment, elle peut impacter les professionnels, les enfants et aussi l'institution scolaire, ce qui va mobiliser un travail de réflexion entre les divers partenaires de l'enfant.

L'accueil de la fratrie n'est pas à penser seulement dans sa dimension familiale et collective, elle demande aux professionnels de **rester attentifs aux situations individuelles et singulières de chaque enfant**.

Ainsi le projet personnalisé de l'enfant est un outil, il permet la désignation d'un adulte référent pour chaque enfant, et la prise en charge de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins propres.

Les Accueils relais de l'Accueil Millau Ségur permettent l'accueil de la fratrie le week-end et les vacances scolaires en dehors du groupe d'enfants de la Maison, et au sein d'une cellule familiale.

Cet accueil peut également perdurer dans le temps au-delà des limites d'âges de l'internat de Ségur : il est une formule d'accueil transversale entre les services de l'Accueil Millau Ségur.

c. Droits de la personne accompagnée :

Respecter les droits et libertés des personnes accompagnées, c'est reconnaître leur valeur en tant qu'êtres humains uniques. De plus, quand ces droits sont respectés, les établissements et professionnels de l'accompagnement contribuent à créer un environnement où les abus et les maltraitances sont moins probables.

Les droits agissent comme un filet de sécurité, assurant que chaque personne accompagnée soit traitée avec bienveillance et respect, selon les grands principes de la bientraitance.

En promouvant les droits des personnes accompagnées, nous leur donnons la **possibilité de rester autonomes et indépendantes** autant que possible, ce qui est crucial pour leur bien-être mental et émotionnel.

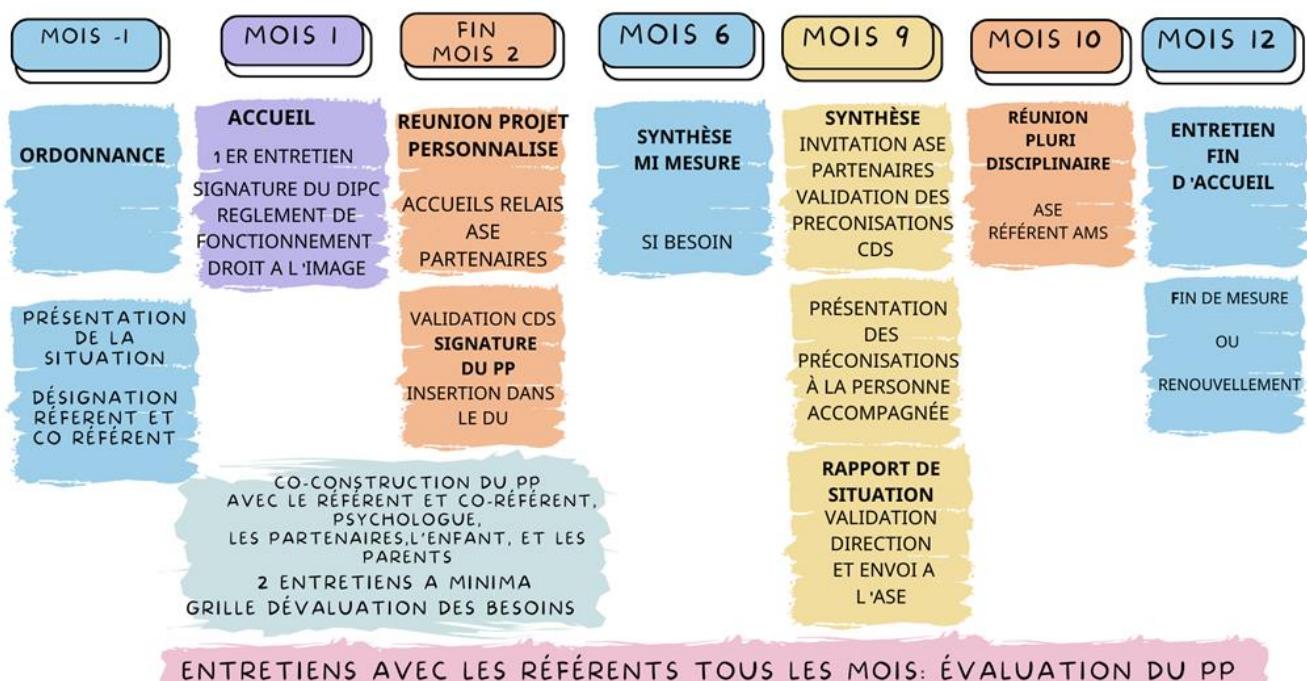
Ce principe implique de soutenir l'autonomie dans les activités quotidiennes, de favoriser la participation à la vie communautaire et sociale, et de respecter leur droit à la vie privée et à l'autodétermination.

Et, lorsque nous respectons leurs droits et libertés, nous encourageons aussi la **participation des personnes accompagnées dans les décisions qui les concernent**, les aidant à se sentir incluses et valorisées dans la société.

Afin de s'assurer du respect des droits de la personne accompagnée et de répondre aux exigences de la loi 2002-02 et aux critères impératifs du référentiel HAS, l'Accueil Millau Ségur décline les différents outils mis en place dans son Projet d'Etablissement.

2.4. Co-construction et personnalisation du projet personnalisé de l'enfant

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



Légende:

- **DIPI:** Document Individuel de Prise en Charge
- **PP:** Projet Personnalisé
- **CDS:** Chef De Service
- **ASE:** Aide Sociale à l'Enfance
- **DU:** Dossier des Usagers
- **AMS:** Accueil Millau Ségur

a. L'accueil :

L'accueil d'un enfant est un des **moments clé du parcours d'accompagnement** de la Protection de l'Enfance, au même titre que celui de la sortie du dispositif et/ou de la séparation.

L'établissement et l'équipe éducative de la Maison de Ségur attachent la plus grande importance à préparer cette étape dans les meilleures conditions pour rendre l'arrivée de l'enfant la plus acceptable possible, dans un cadre accueillant, sécurisant et bienveillant.

➤ **Le traitement de la demande :**

Les demandes d'accueil sont gérées et transmises par le Conseil Départemental via le **logiciel GPDA (Gestion des Places d'Accueil) ou dans le cadre de la commission MECS** qui se réunit tous les mois pour traiter les situations des préadolescents à difficultés multiples.

Elles font l'objet de nombreux et indispensables échanges qui permettent la connaissance des éléments de la situation et l'évaluation de la compatibilité du profil de la demande avec la place disponible, le collectif présent à la Maison et ses différentes problématiques.

La situation concernant la demande d'accueil est présentée conjointement en réunion d'équipe de Direction puis en réunion d'équipe éducative par la lecture du dernier rapport de situation et, le cas échéant, de la dernière ordonnance de placement.

Une fois la demande validée par l'équipe de Direction, l'étape de préadmission peut débuter.

➤ **L'étape de préadmission :**

Les documents relatifs à la préparation et à la formalisation de l'accueil sont transmis à la référente de l'Aide Sociale à l'Enfance par le chef de service pour, d'une part collecter le maximum d'informations utiles à la connaissance de la situation et, d'autre part, préparer au mieux l'arrivée et l'accueil de l'enfant :

- **Une fiche de renseignements** est demandée pour préparer l'ouverture du dossier de l'enfant dans un logiciel sécurisé (Dossier Unique de l'usager) ;
- **Une liste des documents utiles** à fournir le jour de l'arrivée pour faciliter l'ensemble des démarches liées à la vie quotidienne de l'adolescent (scolarité, santé, administratif) ;
- **Un livret d'accueil** est également transmis à la référente qui pourra ainsi communiquer un maximum d'éléments à l'enfant afin que ce dernier puisse

prendre connaissance des futures conditions de son accompagnement et du fonctionnement du service de la Maison de Ségur.

Un temps d'intégration sera proposé et programmé avant l'accueil. Il consistera à visiter le service de la Maison et la future chambre qu'il occupera, à rencontrer un ou plusieurs membres de l'équipe éducative et les autres enfants sur place, pour lui permettre de mieux se projeter et de poser toutes les questions qu'il jugera utiles.

Un entretien de présentation du service et du règlement de fonctionnement sera conduit par un membre de l'équipe éducative autour d'un moment convivial (goûter, repas), en présence de la référente ASE.

Son projet personnalisé et ses attentes seront également abordés dans les grandes lignes (projet scolaire et professionnels, centres d'intérêts et loisirs, ressources et empêchements...).

Toujours en amont du premier jour d'accueil, **les autres enfants seront informés collectivement de l'arrivée d'une nouvelle personne** sur le groupe de la Maison, dans le cadre d'un temps de parole animé soit par le chef de service, soit par un membre de l'équipe éducative. L'ensemble du collectif sera invité à faciliter l'arrivée de la nouvelle personne en faisant preuve de bienveillance et d'empathie.

Un référent éducatif.ve et un co-référent éducatif sont désignés par le chef de service dans le cadre d'une réunion d'équipe. Ils peuvent ainsi, avant le jour de l'accueil, prendre contact et se rapprocher des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour organiser les conditions et la date de l'accueil.

➤ **L'accueil :**

L'équipe attache une grande importance à la qualité de l'accueil du premier jour, elle doit donc **organiser l'arrivée de l'enfant pour qu'elle s'effectue directement à la maison**. Il devra obligatoirement être accompagné par un membre du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le planning sera organisé pour qu'un professionnel puisse se consacrer totalement à cet accueil (éducateur ou maitresse de maison) et se rendre disponible le temps nécessaire à une bonne installation, à un temps d'écoute, de partage et d'évaluation des besoins immédiats (vêture, hygiène, coiffure).

Le professionnel pourra l'aider à **organiser et ranger ses affaires dans sa nouvelle chambre**. L'enfant sera informé de la possibilité de personnaliser sa chambre avec ses

propres biens. La clé de sa chambre lui sera remise pour lui permettre de sécuriser ses affaires personnelles, et de garantir son intimité. Ses biens les plus précieux pourront être remis à l'équipe éducative et placés dans le bureau de l'équipe éducative (téléphone, argent liquide, bijoux).

Dans un second temps, l'enfant sera invité à rencontrer le chef de service dans le cadre **d'un entretien d'admission en présence de son responsable légal** selon les situations, de sa référente de l'Aide Sociale à l'Enfance et de son référent éducatif et de la psychologue.

Lors de l'entretien d'accueil, le chef de service, le référent éducatif et la psychologue présentent le livret d'accueil, la démarche du projet personnalisé aux parents et notre **volonté de co-construction et de co-éducation**.

Le Document Individuel de Prise en Charge est signé dans le cadre de cet entretien. Il présente les modalités et fixe les objectifs de l'accompagnement et de l'accueil, en accord avec l'ordonnance du juge ou le contrat d'accueil signé par la famille avec l'ASE. Les parents et l'enfant ou l'adolescent signent le document de droit à l'image et le règlement de fonctionnement du service d'accueil.

Les missions du référent éducatif sont présentées : interlocuteur privilégié, garant de l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant au regard de ses besoins spécifiques, de son suivi et de son évaluation.

Le co-référent est en soutien du référent et prend le relais de celui-ci en son absence. Il a connaissance de la famille et du projet personnalisé.

Les parents sont informés que le référent ira à leur rencontre pour recueillir leurs attentes, présenter les conditions d'accompagnement, construire et évaluer les objectifs du projet dans le respect des préconisations du juge et de l'ASE.

Un rendez-vous est planifié avec la **psychologue**.

L'enfant sera informé de la création d'un **album photos** qui sera alimenté de ses souvenirs, de son arrivée jusqu'à sa sortie du dispositif. Il lui sera remis le jour de son départ par son référent éducatif.

A l'issu de l'entretien, les parents pourront être invités à visiter le service de la maison en distanciel et en visio et la chambre qu'occuperont leur enfant. Ils pourront ainsi poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles.

Dans un troisième temps, l'enfant sera reçu par la psychologue du service qui lui présentera son rôle et ses missions. L'entretien pourra se dérouler en présence de son référent éducatif, si l'enfant en fait la demande.

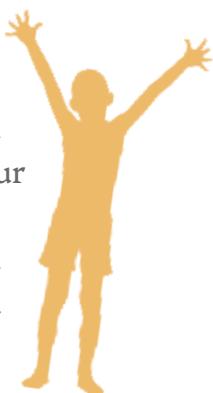
b. Le projet personnalisé :

Pendant la phase de co-construction du Projet Personnalisé, l'évaluation des besoins de l'enfant et des attentes s'articulent autour de :

- **Deux rencontres au moins avec les parents**, organisées par le référent dans les deux premiers mois suivant l'admission ;
- **La grille d'évaluation des besoins de l'enfant** et le questionnaire de recueil des attentes des parents sont le support de ces entretiens ;
- **Une ou plusieurs rencontres avec le référent ASE** et les partenaires intervenant auprès de l'enfant à l'initiative du référent ;
- **Au moins une rencontre de la famille et de l'enfant avec la psychologue** en présence du référent.

Organisation d'une réunion projet à l'initiative du chef de service :

- Dans les deux mois suivant l'accueil de l'enfant, de l'adolescent ou de la famille une réunion projet est organisée par le service. Le référent ASE est invité ;
- Le référent de l'enfant et la psychologue présentent la situation et l'évaluation des besoins réalisée dans le cadre des rencontres avec la famille et les partenaires ;
- Les objectifs de l'accompagnement sont déclinés, les moyens pour les atteindre proposés ;
- Le Chef de Service valide le projet personnalisé ;
- A l'issue de la réunion, l'écriture du Projet Personnalisé est finalisée par le référent. Le projet personnalisé est signé par la personne accompagnée puis envoyée au Chef de Service pour validation ;
- Une rencontre de la famille est organisée par le chef de service et son référent (selon les situations) pour présenter le Projet Personnalisé et le proposer à la signature. Il est ensuite signé et inséré dans le dossier unique des usagers.



c. Le suivi du projet et son évaluation :

Des rencontres mensuelles avec l'enfant et régulièrement avec la famille par le référent pour évaluer la réalisation des objectifs fixés.

Une réunion de synthèse est prévue en fin de mesure (10-mois après l'admission) à laquelle est conviée le référent ASE : le rapport d'évaluation est présenté par le référent (atteintes des objectifs fixés dans le projet personnalisé) – et les préconisations sont validées par le chef de service.

La rédaction du rapport est finalisée par le référent et transmis au chef de service pour validation.

Le rapport et les préconisations sont présentés à la personne accueillie et à sa famille. Le rapport est transmis à l'ASE après validation de la directrice et il est envoyé par le secrétariat.

Le rapport d'évaluation et les préconisations sont présentés par le référent lors de la réunion pluridisciplinaire à l'ASE.

d. Les Accueils Relais :

Permettre des rencontres, des moments privilégiés hors du collectif de la Maison d'Enfants, c'est le sens de notre dispositif d'Accueil Relais.

Durant le week-end et les vacances scolaires, **7 assistantes familiales professionnelles** de l'établissement, accueillent à leur domicile des enfants de Sécur et des adolescents de la villa ponctuellement.

L'accueil relais est spécifique à chaque enfant, en fonction de ses besoins et de ses ressources familiales. Il s'inscrit dans l'accompagnement de l'enfant à la Maison d'enfants pour lui **offrir un lieu de découverte de nouvelles expériences relationnelles**, un lieu de répit dans un environnement différent du collectif de la Maison.

Ce sont aussi des accueils qui facilitent le travail du lien entre frères et sœurs, quand celui-ci est à construire, que la fratrie soit accueillie par l'Accueil Millau Sécur ou auprès de partenaires, l'enjeu est de permettre la rencontre, des expériences de vie commune pour construire ensemble des souvenirs.

Ces accueils sont inscrits dans le PP et réévaluer en fonction des besoins des enfants.

e. Le travail avec les familles :

Conformément à la législation et aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles nous travaillons en partenariat étroit avec les familles dans la mesure du possible.

Lorsque l'enfant est admis à la Maison d'Enfants de Sécur, nous considérons comme **essentiel de travailler en partenariat avec ses parents**. Chaque famille a des

interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement : éducateur référent, psychologue, cheffe de service et l'ensemble de l'équipe éducative.

L'instauration d'une relation de confiance et la reconnaissance des compétences parentales guident notre intervention éducative.

Les fondements de cette démarche passent par :

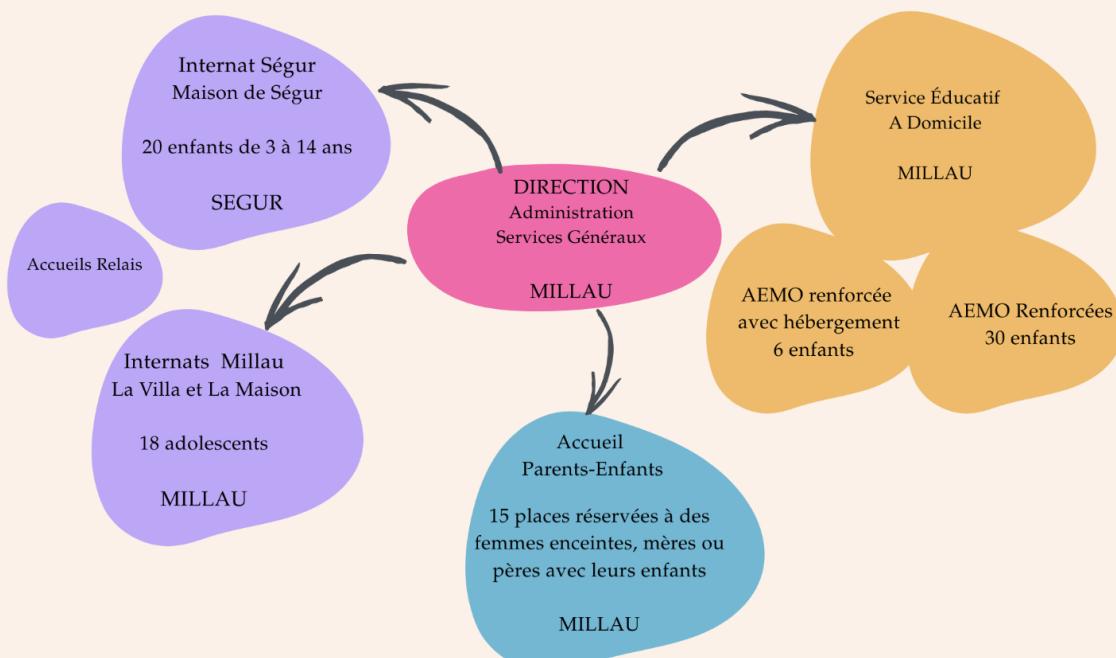
- **La proposition d'une intervention directe** (entretiens, rencontres) en vue de permettre aux parents d'engager aux mieux un changement de la situation éducative en prenant conscience des difficultés rencontrées ;
- **Favoriser l'implication des parents** a toute prise de décisions concernant leur enfant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la scolarité.

Cette dynamique de collaboration indispensable au bon développement de l'enfant situe le parent comme interlocuteur privilégié avec ses possibilités et ses limites, avec ses droits et ses devoirs.

f. Continuité et cohérence du parcours de l'enfant :

Lors de l'accompagnement de la mesure, l'établissement est amené à contacter différents partenaires pour assurer et coordonner un suivi et permettre d'entreprendre des démarches conjointes.

A partir de son conseil d'administration, l'Accueil Millau Ségur propose des dispositifs adaptés aux besoins de chacun dans le sud de l'Aveyron. L'établissement se décline en 3 pôles : Internat, Accueil Parents-Enfants, Service Educatif à Domicile.



En interne, les différents services de l'Accueil Millau Ségur se coordonnent pour assurer la cohérence du parcours de l'enfant.

En externe : le réseau externe désigne l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels extérieurs à la Maison d'Enfants, mobilisés pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux, sanitaires et professionnels des jeunes accueillis. Il favorise une prise en charge globale et coordonnée, ainsi que l'insertion sociale et l'autonomie.

Il permet de :

- Répondre aux besoins spécifiques (santé, scolarité, insertion),
- Assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement des jeunes,
- Faciliter l'intégration sociale et professionnelle.

➤ **Nos principaux partenaires externes :**

Conseil Départemental : ASE (Aide Sociale à l'Enfance), MDEF (Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille), PMI (Protection Maternelle Infantile), MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Justice : Procureur de la République, Juges des enfants, Service AEMO (Action en Milieu Ouvert), Service de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Education nationale : Ecoles primaires, collèges, lycées publics ou privés.

Medico social : DITEP (Dispositif d'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique) IME (Institut Médico Educatif).

Médical, paramédical et thérapeutique : CMP (Centre Médico Psychologique) -CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) Hôpital de jour, pédopsychiatrie Médecins généraliste et spécialiste Psychologue, Orthophoniste, Kinésithérapeute libéral.

Autres : Clubs sportif et culturel Centre de prévention Mairie, Etablissement type lieu de vie, CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Gendarmerie.

Réseau de l'usager et réseau ado : Maisons des adolescents, Dispositif D-Clic 12

g. Accompagnement à l'autonomie :

➤ **Des activités visant à l'épanouissement personnel :**

L'équipe éducative propose des activités qui ont pour but de valoriser l'enfant, de participer à son éveil et de l'aider à prendre confiance en soi.

Les sorties proposées hors structure donnent l'opportunité aux enfants de se construire au-delà de l'établissement et du quotidien en favorisant une ouverture sur le monde environnant. Se développer « hors institution » permet de se découvrir, et de créer du lien social.

Des activités de loisirs extérieurs favorisent la découverte d'un autre monde, la socialisation, le développement moteur et artistique, une ouverture culturelle sur le monde, répondant aux besoins d'exploration nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

Nous orientons chaque enfant en fonction de ses souhaits, de ses envies et de ses capacités vers des **activités périscolaires et de loisirs** proposés par des associations proches : danse, football, chant, VTT, natation, arts du cirque, musique, théâtre....

Nous accompagnons également les enfants à la **médiathèque** et tous bénéficient d'une carte d'adhésion qui leur permet de louer livres et multimédias.

Des séjours individuels :

Des camps et colonies de vacances durant les vacances d'été, sont proposés aux enfants qui le souhaitent et qui en ont la maturité. Ils sont des opportunités pour l'enfant de découvrir d'autres environnement et nouer d'autres relations. Ces séjours sont choisis par l'enfant avec son référent.



Des séjours éducatifs :

En période de vacances, les équipes éducatives proposent aux enfants des séjours leur offrant une « parenthèse » dans leur quotidien. Ces séjours éducatifs « transferts » sont organisés par l'équipe éducative, en fonction des envies et des possibilités des enfants. Ils renforcent la cohésion des groupes, et permettent de découvrir de nouveaux environnements.

Le séjour éducatif est un séjour de vacances, construit comme un outil éducatif d'expérimentation et d'ouverture de la maison d'enfants sur l'extérieur, une parenthèse dans laquelle les enfants et les adolescents peuvent éprouver la vie de groupe et la relation avec l'éducateur dans un ailleurs favorisant la découverte d'autres lieux.

Tout en se situant dans la continuité de l'accompagnement, ils sont l'occasion dans un environnement nouveau, à travers des activités différentes, de créer une rupture avec une routine du quotidien de la maison d'enfants. En permettant une approche différente,

ils sont ainsi susceptibles de faire évoluer les enfants vers une plus grande socialisation et une plus grande autonomie.

Le choix des périodes et durée du séjour, des activités pendant le séjour et des destinations sont travaillés avec les enfants et les adolescents dans le cadre des groupes d'expression.

La durée des séjours éducatifs peut s'étendre de 1 nuit à 6 nuits maximum.

h. Accompagnement à la santé :

➤ **Santé physique :**

Le suivi médical est exercé par un **médecin référent** généralement celui choisi par l'établissement ou celui de la famille si celle-ci le demande. Le choix de médecins spécialistes se fait en étroite coordination avec les familles.

Le médecin généraliste rencontre les enfants systématiquement en début d'année scolaire et chaque fois que nécessaire. Il met en place des traitements ponctuels, oriente vers un spécialiste, prévoit les vaccinations ou une hospitalisation en cas de besoin. Les vaccinations et les interventions chirurgicales nécessitent l'accord préalable des familles ou le cas échéant du magistrat via le service gardien.

Les rééducations éventuelles (orthophonie et psychomotricité) sont pratiquées à l'extérieur de l'établissement et assurées soit par des praticiens libéraux, soit par des organismes privés ou public (hôpital de jour, CMPP).

Un cabinet de soins infirmiers assure le suivi administratif des dossiers et le suivi des traitements médicaux. Les principales missions sont déclinées dans le cadre d'une convention. Elles se caractérisent par :

- La préparation des piluliers de l'enfant et l'approvisionnement auprès de la pharmacie de Pont de Salars ;
- La gestion des carnets de santé et calendriers de vaccination ainsi que le suivi des dossiers ;
- Le suivi de la pharmacie interne à l'établissement et le tri des médicaments ;
- La coordination avec le médecin référent de l'établissement et l'équipe éducative ;
- L'analyse des besoins (prévention et surveillance).

➤ **La santé mentale : « Des actes pour exprimer des maux »**

La santé mentale est érigée par le gouvernement Grande cause nationale pour l'année 2025. Le constat est fait que la santé mentale des jeunes s'est dégradée et de manière plus marquée chez les filles.

En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, **la moitié des mineurs souffre d'au moins un trouble psychique**. C'est cinq fois plus que la moyenne nationale.

Ces jeunes, qui ont vécu des événements de vie traumatisants, sont rendus plus vulnérables face aux troubles psychiques (anxiété, idées suicidaires,), aux troubles des conduites alimentaires et aux addictions. Le recours à l'acte à l'adolescence est bien souvent une solution à un malaise qui ne trouve pas de mots pour se dire.

Le terme de passage à l'acte indique l'inscription temporelle de l'acte sur le mode de l'urgence. L'impasse est faite sur une possible adresse à l'autre, et cependant paradoxalement cet acte prend l'autre pour témoin, cela est montré (acting-out). Il y a une recherche de reconnaissance, de validité de sa souffrance par le jeune. Scarifications, tentatives de suicides, agressions impulsives d'autrui sont autant de modalités qui traduisent un mal-être profond.

Dans le moment pubertaire, chacun est engagé dans une expérience où le psychisme se reconfigure : comment l'organisation du moi fera-t-elle face à cette nouvelle poussée de la pulsion ?

Les jeunes que nous accompagnons à la MECS comme tout adolescent ont à faire cette expérience vers une position adulte. Leur parcours de vie fait que des points de fragilité dans leur construction psychique sont mis à l'épreuve dans ces remaniements psychiques, et peuvent procurer un mal-être chez le jeune.

Notre rôle est de faire face en tant que professionnels en élaborant des réponses adaptées aux besoins des jeunes, mais aussi de solliciter une aide spécialisée. La maison d'enfants à caractère social a pour fonctions principales l'éducation et la socialisation pour des enfants et adolescents en difficultés sociales et familiales. La question du soin ne s'envisage pas de la même façon que dans une institution sanitaire dont c'est la mission principale.

Le psychologue de la MECS dispense un accompagnement thérapeutique pour des enfants et des adolescents présentant des signes de souffrance psychique.

La coordination avec le secteur sanitaire est nécessaire pour dispenser des soins psychiques répondant aux besoins des jeunes, lorsque ceux-ci présentent un état de crise ou bien un état psychique de grande vulnérabilité.

Le partenariat est à développer et à renforcer à l'avenir dans une visée préventive. Le psychologue de la MECS est un interlocuteur privilégié du fait de sa formation en psychopathologie.

i. Continuité et fluidité des parcours :

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, la MECS accorde une **attention particulière aux moments de séparation et de transition**, qu'il s'agisse d'un changement de groupe interne ou d'une réorientation vers un autre lieu d'accueil.

Ces étapes, souvent sources d'inquiétude et de déstabilisation pour l'enfant, sont travaillées comme des moments éducatifs à part entière :

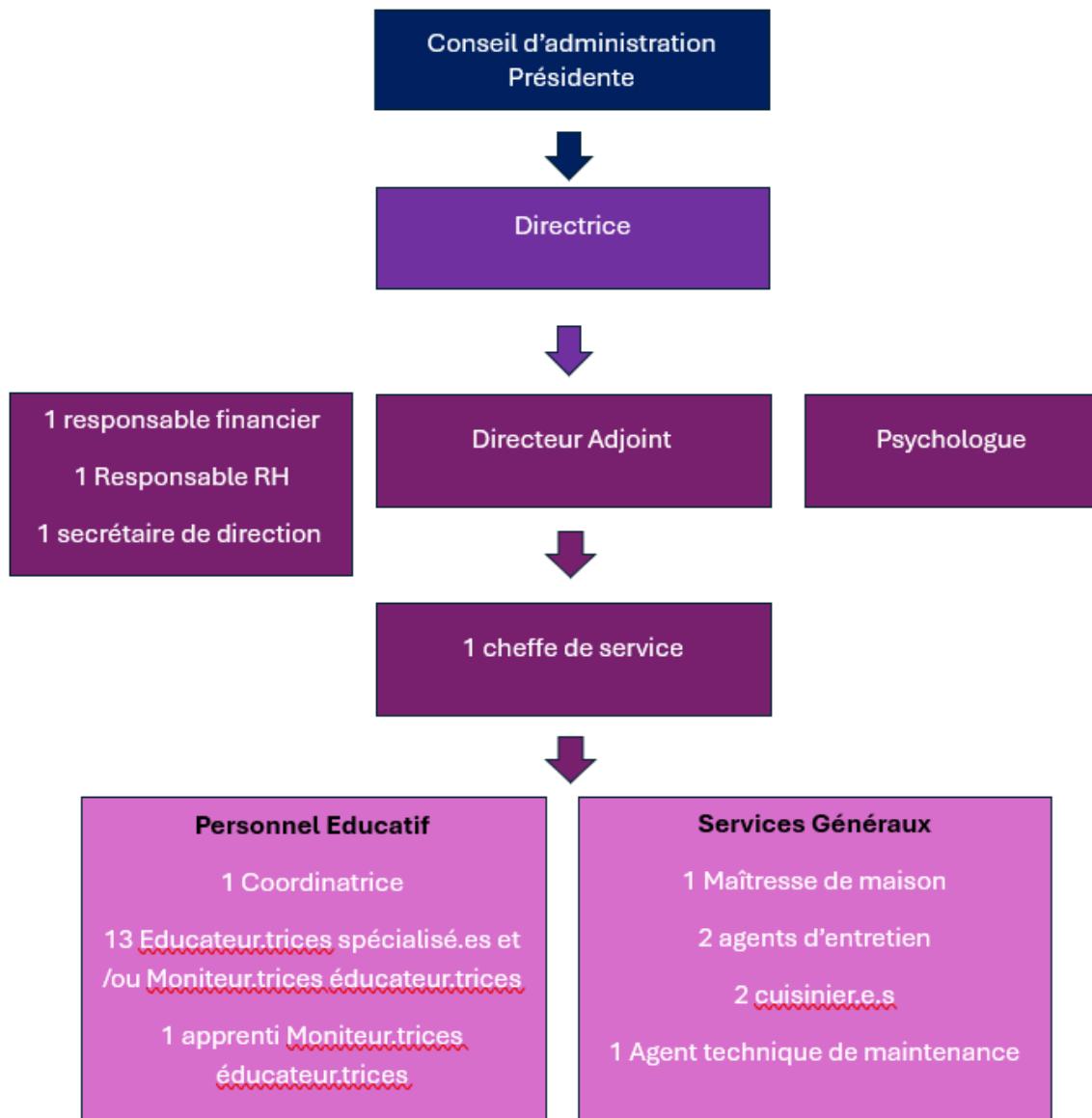
- **Préparer et anticiper les changements** afin de donner du sens au départ et d'accompagner l'enfant dans la compréhension de ce qu'il vit ;
- **Ritualiser la séparation**, en permettant à l'enfant d'exprimer ses émotions et de valoriser le lien créé avec son éducateur ;
- **Assurer une continuité éducative**, par une transmission formalisée entre professionnels et, lorsque cela est possible, par des temps de transition progressifs ;
- **Soutenir l'enfant après la séparation**, en lui offrant un espace d'expression et un cadre sécurisant dans son nouveau lieu de vie.

Ce travail vise à transformer la séparation, souvent vécue comme une rupture, en une **étape constructive qui renforce la capacité de l'enfant à se projeter**, à s'attacher à de nouvelles figures éducatives et à poursuivre son parcours dans des conditions sécurisantes et cohérentes.



III. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

3.1. Les moyens humains sur le service



L'Accueil Millau Ségur est attaché à la formation des futurs professionnels. Un apprenti éducateur complète l'équipe des professionnels. Nous accompagnons des stagiaires en tant que site professionnalisaient dans leur formation de Moniteur Educateur d'Éducateur Spécialisé ou d'Éducateur Jeunes Enfants.

a. L'équipe éducative :

L'équipe éducative est constituée de professionnels titulaires du diplôme de Moniteur Educateur ou du diplôme d'Educateur Spécialisé. Outre d'assurer au quotidien la protection et le développement de tous les enfants au sein de la maison, chaque professionnel est nommé référent d'une situation.

➤ **Les missions du référent éducatif :**

- Pour le projet personnalisé :

L'éducateur référent est le garant du projet personnalisé de l'enfant ou du jeune adolescent qu'il co-construit avec lui et sa famille, en cohérence avec le Document Individuel de Prise en Charge, l'ordonnance de placement et le PPE.

Il informe régulièrement l'équipe de l'évolution du projet personnalisé et l'actualise à chaque fois que nécessaire, tant en termes d'objectifs que de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce document est signé par l'enfant, le ou les parents, le référent éducatif et le cadre de direction.

Il est le porteur de la parole de l'enfant, il accorde une attention particulière pour aborder et prendre en compte ses besoins et ses attentes.

Il programme des entretiens mensuels avec l'enfant pour contrôler le suivi et la mise en œuvre du projet personnalisé.

Il rédige des compte-rendu d'entretien de projet personnalisé qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

Soucieux de la cohérence et de la continuité de son parcours, il prend en compte l'histoire singulière de la personne accompagnée et travaille en étroite collaboration avec la psychologue du service, le co-référent de la situation, l'ensemble de l'équipe éducative et le chef de service.

- Pour les partenaires et la famille :

Le référent est le **lien privilégié avec les représentants de l'autorité parentale** avec qui il entretient des liens réguliers, tant pour coconstruire le Projet Personnalisé et les informer de l'évolution du projet de l'enfant que pour solliciter leur accord et leur signature concernant les décisions liées aux actes non usuels (santé, scolarité, orientation, religion, sports à risques, choix esthétiques...).

Il propose à minima deux rencontres avec la famille durant l'année en cours pour recueillir les attentes des représentants légaux et co-construire la définition

d'objectifs et de moyens permettant la mise en œuvre du projet personnalisé dans les deux mois qui suivent l'accueil de l'enfant.

La deuxième visite est dédiée à la présentation du bilan du projet personnalisé et à l'actualisation du projet de l'année suivante. Les rencontres avec la famille doivent, dans la mesure du possible, être effectuées en binôme, avec la psychologue du service ou le co-référent.

A l'issue de chaque rencontre, **il rédige des compte-rendu d'entretien de rencontre** famille qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée. Coordinateur des actions éducatives du projet personnalisé pour tous les membres de l'équipe, il favorise les liens entre les différents intervenants extérieurs des champs éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. **Il facilite les échanges d'informations, les centralise et les retranscrit.** Il veille à la cohérence des différentes actions entreprises pour lesquelles il rend compte régulièrement au chef de service.

Il présente en réunion de synthèses et pluridisciplinaire l'évolution de la situation de l'enfant, le contexte familial, ainsi que les objectifs atteints et les perspectives de travail à venir.

Le référent est chargé de rédiger les rapports transmis aux équipes à l'origine de l'accompagnement ou au magistrat ayant pris la décision de protection. Ces écrits sont validés par un cadre de direction avant d'être adressés à l'extérieur.

Tous les écrits professionnels en lien avec la situation de la personne accompagnée qui sont transmis vers l'extérieur sont **systématiquement lus aux parents par le référent.**

La lecture de ces écrits fait obligatoirement l'objet d'un compte-rendu d'entretien avec la famille, qu'il soit effectué en présentiel ou en distanciel.



- **Pour la personne accompagnée :**

Il est présent dès l'entretien d'admission et se tient disponible et à l'écoute des besoins et des attentes de la personne en permanence. A la suite de l'entretien, il anime la visite du service pour les parents.

Il assure et entretient un lien de collaboration avec l'équipe qui a accompagné l'enfant auparavant, particulièrement en interne et avec l'équipe du service de la Villa, avec l'équipe du SEAD, et en externe.

Il représente la personne accompagnée, sa famille, le service et l'établissement dans toutes les instances externes. Il porte la position du service en défendant les intérêts, les besoins et les attentes de la personne accompagnée auprès des partenaires.

Il est chargé de contrôler régulièrement les documents dans le dossier unique de l'usager et d'actualiser les données à chaque fois que nécessaire.

Tout au long du parcours, il recueille et évalue les besoins de la personne concernant la vêtue et la gestion de l'argent de poche et d'éventuels projets de dépenses conséquents.

Le référent doit être particulièrement sensible et attentif aux dates importantes qui concernent la personne accompagnée (anniversaire, décès, fêtes de fin d'année). Il doit à chacun de ces moments évaluer les besoins et les attentes de l'enfant et adapter ses réponses et actions éducatives en fonction. Il se charge d'organiser ou coordonner la célébration de l'évènement avec l'équipe éducative et le chef de service, l'achat d'un gâteau d'anniversaire et d'un cadeau par exemple.

Il reste également un acteur privilégié pour toutes les demandes qui concernent des personnes ressources de l'environnement de l'enfant (liens familiaux, amicaux, affectifs et intimes) et se charge de contacter et évaluer ces liens et si les conditions d'accueils sont suffisamment sûres pour pouvoir les valider et les entretenir.

- Pour le co-référent :

Il l'informe de ses futures absences pour organiser et coordonner le passage de relais pendant la durée de son absence et anticiper les besoins prioritaires liés au projet personnalisé de la personne.

Il le sollicite régulièrement concernant l'analyse de la situation, avec le soutien technique de la psychologue et pour l'ensemble des écrits professionnels.

Il l'identifie dès le début de l'accompagnement auprès de l'enfant, de sa famille et des partenaires.

- b. La maîtresse de maison :

Elle participe à la vie quotidienne de la maison (entretien des locaux et du linge...).

Cette professionnelle est en relation de proximité avec les enfants.

Son rôle d'intendance consiste à gérer le quotidien, à assurer le bon fonctionnement de la maison et à accompagner les enfants, en lien avec l'équipe éducative sur des apprentissages d'hygiène et d'entretien de leurs espaces de vie.

Elle participe à des accompagnements individualisés et organise des activités éducatives collectives en lien avec les référents éducatifs.

c. La psychologue :

Présent dès la procédure d'admission, la psychologue **accompagne le séjour de l'enfant**. Son rôle est de travailler à l'analyse clinique et au traitement des problématiques individuelles et familiales :

- En proposant à chaque enfant un espace d'écoute et de parole sous forme d'entretien individuel lors de la préparation des projets personnalisés et selon les besoins de chacun ;
- En offrant aux parents une écoute et un temps de réflexion sur leur fonction parentale ;
- En proposant une écoute, un accompagnement et un soutien à l'équipe éducative dans les réunions de fonctionnement ou lors d'entretien individualisé ;
- En rencontrant les partenaires du réseau, les enseignants, les travailleurs sociaux et les professionnels de santé pour échanger sur les situations rencontrées dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.



Ce travail est réalisé en interaction et en coordination avec les cadres de direction auxquels elle peut donner un avis technique et aider à une décision.

d. Les services généraux :

➤ **Les cuisiniers :**

Le cuisinier prépare les repas de midi en semaine de l'établissement et de la cantine scolaire. La cuisinière prépare les repas du soir la semaine et le dimanche. Ils privilégient les circuits courts et l'alimentation à caractère biologique, dans le respect de la loi Egalim.

Ils sont directement **responsables de l'hygiène alimentaire** dans le cadre des procédures HACCP.

De par leur proximité avec les usagers et leur implication dans le projet d'établissement, ils peuvent être **associés à l'éducation alimentaire des enfants**.

Ils peuvent accueillir, dans des activités ponctuelles, des enfants désirant s'initier aux activités culinaires.

Toucher les ingrédients, les associer selon ses envies, éveiller ses sens, avoir confiance en ce que l'on crée... Des manières simples et amusantes d'explorer sa personnalité, de réfléchir à ses sensations, à ses pratiques culinaires, à ses capacités d'adaptation. Une activité qui incite à se mettre à l'écoute de ses propres besoins, à s'interroger, et à mieux cerner sa relation avec les autres.

La cuisine permet alors de redécouvrir des pans de sa personnalité, et sa façon de fonctionner avec autrui.

➤ **Les agents de service :**

Deux agents de service participent à l'entretien des locaux et du linge.

3.2. La gestion des moyens matériels et logistiques

Chacun des 4 groupes dispose :

- d'un téléphone et d'un ordinateur avec accès internet (adresses mail...),
- d'une télévision et d'une bibliothèque pour une ouverture au monde extérieur,
- d'un espace ludique et de relaxation,
- d'une aire de jeux extérieure,
- d'un parc automobile constitué de 5 véhicules (3 minibus, 2 voitures)
- d'un logiciel « Dossier de l'usager » avec accès individualisé dans le respect de la réglementation RGPD,
- d'un logiciel de planning Octime où chaque professionnel a un accès individualisé pour consulter son planning et ses soldes horaires et jours de congé.

Une mutualisation des moyens entre les différents services complète la logistique de Ségur.

3.3. Communication, régulations et transmissions

Dans l'objectif de garantir la meilleure cohérence possible, d'optimiser la continuité des accompagnements et des parcours des adolescent.es, réduire les écarts de pratique et faire vivre une démarche d'amélioration de la qualité, l'équipe éducative utilise différents outils et supports pour faciliter la communication et la transmission des informations.

a. Le Dossier Unique Informatisé de l'usager (DUI) :

Le Dossier Unique de l'Usager, instauré par la loi 2002-2, est un **outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions menées par un ESMS**. Il permet de tracer le parcours individualisé et coordonné, tout en respectant les droits des personnes accueillies.

L'établissement s'est doté d'un **logiciel affilié à « Interconsult »** qui permet à l'ensemble de l'équipe de favoriser l'échange de transmissions et de conserver les informations relatives à l'accompagnement et au suivi de l'enfant.

Ainsi, le référent éducatif, les membres de l'équipe, la psychologue et le chef de service rédigent et consignent l'ensemble des écrits professionnels dans ce logiciel.

Un cahier de transmissions numérique et un agenda partagé font partie intégrante de ce logiciel, favorisant la sécurisation des données personnelles mais également le partage des informations organisationnelles.

Dès l'entretien d'accueil, les enfants et leurs familles sont informés de la procédure d'accès à leur dossier et de l'obligation pour les référents, de présenter tous les écrits professionnels transmis aux partenaires extérieures.

b. La boîte mail :

Le service de Ségur est équipé de boîtes mail sécurisées, dans le respect du RGPD. Elles sont utilisées en interne comme en externe, dans un souci permanent du partage des informations à caractère secret. Les mails importants, adressés en externe, sont systématiquement transmis en copie au chef de service, le cas échéant au cadre d'astreinte, la psychologue et à la Direction.



c. La réunion d'équipe hebdomadaire :

L'équipe éducative se réunit tous les jeudis de 9h à 12h dans la salle de réunion. La réunion est animée par le chef de service avec la présence et l'appui technique de la psychologue. La maîtresse de maison y participe une fois par mois pour principalement aborder les questions relatives à l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil.

Elle se décompose en deux temps :

- une première partie dédiée à l'organisation (plannings, agenda, partenariat, projets d'activités et de séjours éducatifs, points matériels) ;
- une deuxième partie privilégiant la clinique des situations des enfants, au cours de laquelle l'ensemble des participants partagent leurs observations, questionnements, expériences et hypothèses de travail.

L'ordre du jour est co-construit entre l'équipe, la psychologue et le chef de service qui se charge de rédiger un relevé de décisions à l'issue de chacune des réunions. Le relevé de décisions est transmis aux participants et aux membres de l'équipe de Direction. Il est le support de la réunion suivante, permettant ainsi la vérification de la mise en œuvre des décisions et de l'évolution des situations.

d. La réunion de Projet Personnalisé :

Elle se déroule **dans le cadre des réunions d'équipe hebdomadaires** en respectant un calendrier établit par le chef de service, intégré au logiciel du dossier unique. Elle a lieu à minima une fois dans l'année et dans les deux mois après l'accueil de l'enfant.

Au préalable, le référent a programmé des entretiens avec la personne accueillie et avec sa famille pour recueillir ses attentes, ses demandes et ses besoins, en lien avec son projet de vie, son DIPC, son PPE et l'ordonnance de placement.

Les partenaires intervenant dans la situation (internes et externes) sont systématiquement invités pour participer à cette réunion, au cours de laquelle, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire partage leurs observations et définissent des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le chef de service valide les objectifs et les moyens afin que Le référent finalise le projet personnalisé qui sera présenté et signé par l'enfant et sa famille, avant d'être consigné dans son dossier.

e. La réunion de synthèse :

Elle est programmée **deux mois avant l'échéance de la mesure de placement** et regroupe les mêmes participants que pour la réunion de projet personnalisé.

Elle a pour **objectif d'effectuer le bilan du projet personnalisé de l'enfant** et de rendre compte de son évolution personnelle, dans toutes les dimensions de son parcours de vie.

Elle vise les échanges et l'élaboration de la position de l'équipe éducative, au regard des conditions de poursuite de la mesure de placement. La position de l'équipe est ensuite portée par le la référent, en tant que représentant du service et de l'établissement, à la réunion pluridisciplinaire programmée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

A l'issue de la réunion de synthèse, **le référent finalise la rédaction d'un rapport de situation**, il reprend les différents éléments de la réunion en proposant des préconisations au nom de l'équipe, qui précisent les modalités de poursuite ou de modification de la mesure.

Le rapport de situation est présenté à la famille et à l'enfant, il est ensuite transmis au juge des enfants, via le service d'Aide Sociale à l'Enfance, après validation du chef de service et de la Direction.

f. La réunion de bilan annuel :

Animée par la Direction, avec le soutien du chef de service et de la psychologue, elle est programmée en septembre. **Elle permet de réaliser le bilan de l'année écoulée** en évaluant l'ensemble des dimensions des conditions d'accueil et des accompagnements.

Elle contribue activement à la mise en œuvre de la démarche qualité et à l'amélioration du fonctionnement du service.

g. Les Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) :

Les Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP) sont des **espaces d'échanges structurés où les professionnels se réunissent pour examiner et discuter de leurs pratiques professionnelles**.

Conçus pour offrir un espace de réflexion critique, le GAPP permet aux participants d'évaluer et de partager leurs vécus, leurs expériences, leurs difficultés et réussites. Les séances de GAPP traversent principalement l'analyse des pratiques éducatives, mais elles contribuent aussi au développement personnel et professionnel, au renforcement de la cohésion d'équipe et à la prévention de l'épuisement professionnel. Enfin, **elles participent à l'amélioration de la qualité du service et à la co-construction de l'éthique institutionnelle**.

Les séances sont animées par une **intervenante extérieure formée à l'approche systémique**, elles sont programmées au rythme d'une réunion d'une heure trente, tous les deux mois.

L'ensemble de l'équipe est tenu d'y participer, le chef de service, la psychologue, l'accueillante du lieu relais et la maîtresse de maison. Le cas échéant, les partenaires extérieures peuvent y être conviés.

Les séances de GAPP ne sont pas des instances de décisions, elles ont pour finalités de définir des axes et des hypothèses de travail.

h. L'articulation et la régulation au sein du service :

Chaque professionnel n'agit pas seul, mais en complémentarité avec d'autres acteurs de l'établissement. **Tous sont au service d'un même projet** : pour chaque enfant, dans le cadre de la mission de l'établissement. A ce titre, chacun participe à la réflexion, à l'adaptation ou au développement de ces projets.

Enfin, un ajustement réciproque pour un travail cohérent et articulé nécessite des échanges et des régulations constantes. C'est ainsi que peu à peu la responsabilité de chacun participe à la mise en place d'un travail d'équipe.

IV. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

a. Démarche qualité, démarche de bientraitance :

Cf. Fiche Action « Démarche Qualité, Démarche de Bientraitance ».

b. Organisation du nouveau site :

Cf. Fiche Action « Organisation du nouveau site 1 ».

Cf. Fiche Action « Organisation du nouveau site 2 ».

c. Projet de couvertures lestées pour enfants accueillis en MECS :

Cf. Fiche Action « Couvertures Lestées pour Enfants Accueillis en MECS ».



CONCLUSION

Ce projet de service clarifié et réorganisé affirme la vocation de la Maison d'Enfants de Ségur : **assurer la protection, l'éducation et l'accompagnement vers l'autonomie des enfants accueillis**, en lien étroit avec leurs familles et les partenaires institutionnels.

Il fixe un cadre cohérent pour guider les pratiques professionnelles et soutenir l'évolution qualitative du service en adéquation avec l'éthique et les valeurs associatives, en cohérence avec le projet d'établissement, dans une **volonté de prévention des risques de maltraitance, une volonté affirmée d'évolution de nos pratiques en réponse à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et toujours soucieuse de la bientraitance des personnes accueillies**.

Dans le cadre de notre démarche continue de la qualité, il sera l'objet d'une réunion annuelle de l'équipe éducative afin de **vérifier l'adéquation avec nos pratiques et de prévoir des axes d'amélioration**.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches Actions

Objectif stratégique n°1 :

Développement continue de la qualité des accompagnements et pratiques éducatives

Action n° 2 : Renforcer le travail avec les familles

Descriptif de l'action :

Renforcer le travail avec les parents pour faire évoluer les situations de placement, les soutenir, leur permettre de répondre de manière adaptée aux besoins de leur enfant.

■ Objectifs de l'action :

- Renforcer le lien avec les familles par des rencontres régulières et la signature systématique des projets personnalisés (PP) ;
- Coordonner le travail inter-équipes pour maintenir les liens fraternels ;
- Favoriser les accompagnements individualisés lors des droits de visite et d'hébergement (DVH).

■ Pilote :

Equipe de direction.

■ Moyens :

- Systématisation des entretiens familles dans la phase de co-construction du projet personnalisé ;
- Cohérence des projets personnalisés avec les attentes et les capacités de l'enfant ;
- Réunions interservices et partenariales.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Mobilisation des éducateurs référents pour les rencontres familles et le travail fratrie inter-service ;
- Mise en place de réunions inter-services ;
- Adaptation des plannings.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début	X				
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

(des modalités déclinées ci-dessus)

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Mise en place de rencontres régulières avec les parents	X	X	x	x	x
Mise en place de rencontres fratrie inter-services	x	X	X	X	X
Bilan intermédiaire		X	X	x	x
Généralisation et ancrage des pratiques		x	x	X	X

■ Partenaires acteurs à associer :

- Territoires d'action sociale et acteurs de la Protection de l'Enfance ;
- Familles ;
- Equipes éducatives des différents services de l'établissement ;
- Organismes de formation.

■ Indicateurs :

- Retour qualitatif des personnes accompagnées et de leur famille ;
- Nombre de réclamations.

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre de Service

Action n°1 : Renforcer les conditions des accueils d'urgence et des accueils séquentiels

Descriptif de l'objectif et de l'action :

Les services d'internat maintiennent historiquement des taux d'activité élevés. De ce fait, l'établissement est très rarement en capacité de répondre aux demandes d'accueil d'urgence ou aux demandes d'accueil séquentiel pour des jeunes enfants ou adolescents.

Le maintien de l'activité dans un tunnel préalablement défini dans le cadre du CPOM doit permettre de répondre à des besoins ponctuels d'accueil d'urgence quand les effectifs et l'encadrement le permettent.

Il s'agira dans un premier temps de renforcer cette modalité d'accueil afin de l'expérimenter dans le cadre de l'habilitation actuelle de l'internat.

■ Objectifs de l'action :

- Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives à l'accueil en urgence ou en séquentiel d'enfants et adolescents ;
- Définir les modalités d'accueil en urgence au sein des différents services de l'internat Millau et Ségur ;
- Développer des modalités innovantes pour répondre aux besoins spécifiques ;
- Définir le ratio d'encadrement adapté à l'effectif présent et à la validation d'une demande d'accueil d'urgence ou séquentiel.

■ Pilote :

Direction et chefs de service des Internats de l'Accueil Millau Ségur.

■ Moyens :

- Construction d'un protocole interne d'accueil d'urgence et d'accueil séquentiel ;
- Expérimentation des conditions matérielles sur les sites d'internat en fonction des places vacantes, des effectifs et du ratio d'encadrement ;
- Construction et mise en œuvre des outils d'évaluation de l'action.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Constitution d'un groupe de travail en interne pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement (protocole) ;
 - Identification des possibilités matérielles d'accueil d'urgence et séquentiels sur les sites, au regard du périmètre actuel d'autorisation ;
 - Modalités d'identification et de validation des places vacantes ;

- Présentation des modalités d'accueil d'urgence au Département (tranche d'âge, nombre de jours maximum d'accueil, conditions d'admission...) ;
- Evaluation d'analyse de l'expérimentation : analyse de l'activité, analyse des moyens RH dédiés à la prise en charge, analyse économique.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		Janvier			
Fin		Septembre			

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etapes	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Constitution groupe de travail					
Mise en œuvre des accueils d'urgence	X	X			
Mise en œuvre des accueils séquentiels		Septembre X			
Evaluation		X	X		

■ Partenaires acteurs à associer :

- Equipes éducatives du pôle internat ;
- Cadres et Psychologues du pôle internat ;
- Département : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille.

■ Indicateurs :

- Validation du protocole interne d'accueil en urgence ou en séquentiel ;
- Nombre d'accueil d'urgences ou séquentiels, nombre de sollicitations formulées par le Département ;
- Taux d'activité de l'internat ;
- Données d'évaluation de l'expérimentation.

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre de service

Action n° 3 : Organisation du nouveau site à Ségur

Descriptif de l'objectif et de l'action :

Le projet immobilier prévoit de séparer en deux unités les 20 enfants actuellement accueillies à la Maison et à l'Annexe. Les plus jeunes resteront à la Maison actuelle qui sera rénovée.

Les préadolescents seront accueillis dans le nouveau bâtiment en deux groupes distincts : les moyens de 10 à 12 ans et l'actuel groupe de l'Annexe des 12-13-14 ans.

■ Objectifs de l'action :

- Répondre aux spécificités de la préadolescence, en sécurisant les plus jeunes qui resteront à la Maison ;
- Répondre de manière adaptée aux problématiques et besoins de ces deux tranches d'âge de façon différenciée ;
- Eloignement du groupe des plus grands pour favoriser le travail d'autonomie ;
- Différencier les modes d'accompagnement et les règles de vie collectives pour les préadolescents ;
- Préparer le départ de Ségur par étape progressive après l'accueil à la maison ;
- Offrir des locaux plus spacieux pour respect de l'intimité et organisation d'activités ;
- Développer des espaces de travail scolaire ;
- Améliorer la sécurité :
 - Penser des espaces facilitant la surveillance des enfants par l'équipe éducative ;
 - Sécuriser les espaces pour les enfants : éviter la mise en danger liée aux étages ;
 - Faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduites ;
 - Organiser le parking de nos véhicules ;
- Développer la qualité de vie au travail.

■ Pilote :

Equipe de direction.

■ Moyens :

- Projet immobilier ;
- Construction du nouveau bâtiment.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Réunions de chantier ;
- Aménagement.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin			X		

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

(des modalités déclinées ci-dessus)

Etapes	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Début de la construction	X	X			
Réunion de chantier	X	X			
Aménagement		X	X		

■ Partenaires acteurs à associer :

Architectes et professionnels du bâtiment.

■ Indicateurs :

- Finalisation des travaux ;
- Aménagement ;
- Retour qualitatif des personnes accompagnées ;
- Nombre de réclamations ;
- Retour qualitatif des professionnels ;
- Nombre d'arrêts maladie ;
- Fidélisation des professionnels.

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre de service

Action n° 4 : Réorganisation et renforcement des ressources humaines

Descriptif de l'objectif et de l'action :

En lien avec le déploiement de l'activité de Ségur sur deux sites distants en septembre 2026, il est nécessaire d'actualisé les plannings des équipes éducatives. La présence éducative doit être continue en journée, afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux des enfants accompagnés, d'améliorer les conditions de travail du personnel éducatif et faire évoluer les ressources humaines vers plus de cohérence et de stabilité.

■ Objectifs de l'action :

- Renforcer la qualité de l'accompagnement éducatif ;
- Optimiser les conditions de travail des équipes ;
- Accroître la cohérence des pratiques professionnelles au sein de l'établissement ;
- Accompagner la séparation de l'équipe en deux équipes à partir l'installation dans le nouveau site de Ségur ;
- Répondre aux besoins de remplacement pendant les périodes de congés et absences maladie.

■ Pilote :

Direction et chef de service Ségur.

■ Moyens :

- Construction de plannings adaptés ;
- Création de postes au regard des besoins ;
- Aménagement dans le nouveau site.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Adaptation du budget ressources humaines ;
- Recrutement de professionnels avec des qualifications adaptés au profil de poste ;
- Evaluation et ajustements ;
- Accompagnement de la séparation des enfants et de l'équipe en deux groupes.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début	X				
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etapes	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Etude budgétaire	X				
Mise en place		X			
Evaluation et ajustements		X			
Consolidation		X	X	X	X

■ Partenaires acteurs à associer :

- Equipe éducative ;
- Responsable des ressources humaines ;
- Conseil Départemental.

■ Indicateurs :

- Retour qualitatif des personnes accompagnées ;
- Nombre de réclamations ;
- Retour qualitatif des professionnels ;
- Nombre d'arrêts maladie ;
- Fidélisation des professionnels.

Objectif stratégique n°3 : Développement continu des compétences

Action n°1 : Formation « pourvoyance des besoins de l'enfant »

Descriptif de l'objectif et de l'action :

Renforcer les compétences des équipes sur l'évaluation de la pourvoyance des besoins de l'enfant, ses ressources et empêchements et celles de son entourage.

L'Accueil Millau Ségur souhaite centrer ses pratiques autour des besoins fondamentaux de l'enfant à partir des outils proposés par l'Institut d'Anthropologie Clinique dans un partenariat avec l'organisme de formation. Une partie des professionnels de l'établissement est déjà formée. Il s'agit d'étendre ces compétences et l'utilisation de ces outils à l'ensemble des professionnels.

■ Objectifs de l'action :

- Améliorer l'évaluation et la réponse aux besoins de l'enfant ;
- Favoriser l'adhésion des parents à la compréhension des besoins de l'enfant ;
- Prévenir le risque d'une relation asymétrique, où le professionnel est « expert », dans une injonction contre-productrice ;
- Structurer la co-construction du Projet Personnalisé ;
- Garantir des réponses adaptées à la pourvoyance des besoins ;
- Faciliter la compréhension des problématiques par les professionnels et les personnes accompagnées ;
- Favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

■ Pilote :

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur.

■ Moyens :

- Mise en place d'une formation interne, collective pour les professionnels qui ne sont pas encore formés ;
- Budgétisation sur le plan de développement des compétences ;
- Programmation de la formation.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Formation en interne ;
- Mise en place d'un groupe de travail au sein de l'établissement avec les professionnels déjà formés pour renforcer les pratiques et l'utilisation des outils ;

- Actualisation de la trame du Projet Personnalisé.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin				X	

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Plan de développement des compétences		X			
Formation		X			
Groupe de travail	X				
Résultats des attendus				X	X

■ Partenaires acteurs à associer :

- Les équipes éducatives ;
- Les psychologues ;
- Les chefs de services.

■ Indicateurs :

- Nombre de professionnels formés ;
- Utilisation des outils dans la phase de co-construction du projet avec les enfants et leurs familles ;
- Evolution de la trame du projet personnalisé ;
- Retours des usagers dans les questionnaires de satisfaction, les groupes d'expression et de parole.

Ségur - Objectif stratégique n°3 : Développement continu des compétences

Action n° 2 : Développer des pratiques d'accompagnement à partir de la psychoéducation

Descriptif de l'objectif et de l'action :

La Maison d'Enfants de Ségur accueille des enfants âgés de 4 à 14 ans, confiés dans le cadre de mesures de protection de l'enfance.

Ces enfants présentent souvent des troubles du comportement, de l'attachement, de la régulation émotionnelle, des troubles anxieux ou sensoriels, liés à des parcours de vie difficiles et de souffrances intériorisées, qui se traduisent par l'expression de symptômes, de crises qui mettent à mal l'enfant et le collectif.

Une réflexion sera engagée à partir de la formation des professionnels en psychoéducation afin d'améliorer nos pratiques et nos outils de prévention et de régulation de l'expression symptomatique des enfants accueillis.

Le service développera un espace d'apaisement et des outils de médiation visant à sécuriser, apaiser et aider l'enfant à prévenir une situation de crise ou retrouver un équilibre émotionnel post-crise.

■ Objectifs de l'action :

- Apporter un soutien sensoriel et émotionnel aux enfants ;
- Favoriser l'apaisement, la régulation comportementale et le repos ;
- Aider à la gestion des émotions fortes (colère, frustration, angoisse) ;
- Favoriser la concentration, la stabilité et le retour au calme lors des temps éducatifs ;
- Améliorer la qualité du sommeil et les temps de repos ;
- Réduire les comportements de fuite, de violence ou de repli liés à un excès de stimulation.

■ Pilote :

Equipe de direction.

■ Moyens :

- Créer un espace d'apaisement et pratiques éducatives associées ;
- Formation de l'ensemble des professionnels en psychoéducation ;
- Plan de développement des compétences ;
- Outils de médiation : usage des couvertures lestées.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Ecriture d'un projet de création de l'espace d'apaisement ;
- Formation en psychoéducation des professionnels qui ne sont pas encore formés ;
- Création de l'espace dédié à l'apaisement ;
- Achat d'outils de médiation : constitution d'un stock de 4 couvertures lestées de tailles et poids adaptés ;
- Sensibilisation de l'équipe éducative à l'usage, aux bienfaits et contre-indications ;
- Mise en place d'une grille d'observation des effets sur le comportement, l'état émotionnel et le sommeil ;
- Réajustements en fonction des observations de terrain ;
- Extension à l'ensemble des groupes d'internat selon les résultats de l'expérimentation à Ségur.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin			X		

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

(des modalités déclinées ci-dessus)

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Formation psychoéducation		X			
Création d'un espace d'apaisement		X			
Achats des outils de médiation : couvertures lestées		X			
Mise en place		X			
Bilan		X			
Réajustement		X	X		
Evaluation			X	X	
Consolidation				X	X

■ **Acteurs à associer :**

- Organisme de formation en psychoéducation ;
- Equipe éducative.

■ **Indicateurs :**

- Création de l'espace d'apaisement au sein de nos locaux ;
- Retours des enfants sur leur ressenti ;
- Évaluation des effets sur la qualité de vie au sein des groupes (meilleure gestion des temps calmes, diminution des tensions, amélioration du sommeil).

Objectif stratégique n°4 : Développement du partenariat

Action n°1 : Développer, améliorer et formaliser le partenariat avec les établissements du secteur médico-social

Descriptif de l'objectif et de l'action :

Dans le cadre de leurs parcours scolaires et professionnels, et en fonction de leurs besoins, ressources et empêchements, certains enfants et préadolescents de Ségur, certains adolescents de la villa, ceux suivi par le SEAD et plus rarement ceux des MNA, peuvent bénéficier d'orientations vers des établissements du secteur médico-social (DITEP, IME, ESAT, SAVS), en lien direct avec des notifications de la MDPH.

Les échanges interprofessionnels, les rencontres partenariales, réunions pluridisciplinaires et connaissances mutuelles entre les établissements viennent alors garantir la bonne coordination et la continuité des parcours. Elles favorisent une cohérence éducative et interdisciplinaire dans le but de réduire les ruptures de parcours et de favoriser une stabilité pour chaque situation.

■ Objectifs de l'action :

- Améliorer la communication avec les équipes des établissements du secteur médico-social ;
- Formaliser un système d'information entre les acteurs de l'établissement et les acteurs des établissements du médico-social ;
- Prévenir les ruptures de parcours et favoriser la mise en œuvre des notifications MDPH ;
- Garantir la continuité des parcours ;
- Co-construire les projets personnalisés entre établissements.

■ Pilote :

Direction et chefs de service l'Accueil Millau Ségur et des établissements du secteur médico-social.

■ Moyens :

- Présentation de chaque situation ;
- Rencontres avec les équipes éducatives et les cadres des établissements du secteur médico-social ;
- Réunions de coordination de parcours, de concertation et de synthèse des situations ;

- Communication des décisions et des orientations prises pour chacune des situations.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Réunion de présentation de la situation au sein de l'établissement du secteur médico-social (référent éducatif et psychologue de l'établissement) ;
- Invitation systématique du référent éducatif de l'établissement médico-social aux réunions de PP et de synthèse ;
- Participation systématique du référent éducatif de l'établissement aux réunions de PPA de l'établissement médico-social ;
- Actualisation du Projet de Service.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Réunion de présentation de la situation au sein de l'établissement du secteur médico-social (référent éducatif et psychologue de l'établissement)	X	X	X	X	X
Invitation systématique du référent éducatif de l'établissement médico-social aux réunions de PP et de synthèse	X	X	X	X	X

Participation systématique du référent éducatif de l'établissement aux réunions de PPA de l'établissement médico-social	X	X	X	X	X
Actualisation du projet de service					X

■ Partenaires acteurs à associer :

- IME, DITEP, ESAT, SAVS ;
- Equipes éducatives et psychologue du pôle internat ;
- Equipes éducatives et psychologues des établissement médico-sociaux ;
- Les territoires d'action sociale du Département.

■ Indicateurs :

- Nombre de réunions de présentation des situations ;
- Nombre de réunions de PP, PPA et synthèse ;
- Nombre de réunions de coordination et de concertation ;
- Nombre de ruptures de parcours avec le secteur médico-social ;
- Nombre de notification non mises en œuvre.

Objectif stratégique n°4 : Développement du partenariat

Action n° 2 : Développer et formaliser le partenariat avec les dispositifs de soins de la santé mentale et les professionnels du paramédical

Descriptif de l'objectif et de l'action :

L'équipe éducative, en accord avec la famille, peut être régulièrement amenée à assurer les accompagnements liés à la santé. Que ce soit au niveau des soins médicaux, dentaires ou de rééducation, les prises en charge sont systématiquement effectuées dans le respect de l'autorité parentale et de la personne accueillie.

Face aux symptômes, aux troubles du comportement, sentiments de mal-être du quotidien ou de stress post-traumatique, les équipes et les psychologues sont fréquemment amenés à orienter les enfants et les adolescents vers les dispositifs de soins de la santé mentale présents sur le territoire.

Le parcours de soins doit être facilité par la connaissance d'un partenariat adapté aux besoins et opérationnel à chaque fois que nécessaire. Ce partenariat doit être entretenu et renforcé en permanence. Ce parcours de soins est également relayé et communiqué aux référents ASE des territoires d'action sociale, en lien direct avec le médecin traitant de chaque situation et, le cas échéant, avec le médecin référent de la Protection de l'Enfance du Département.

■ Objectifs de l'action :

- Améliorer la fluidité du parcours de soins des enfants et des adolescents ;
- Faciliter l'accès à la santé des enfants et des adolescents ;
- Connaître les dispositifs existants dans le territoire et se faire connaître par ces dispositifs ;
- Identifier et alerter les dispositifs sur les besoins des enfants et des adolescents accompagnés sur le pôle internat de Millau.

■ Pilote :

Direction et chefs de service du pôle internat de l'Accueil Millau Ségur.

■ Moyens :

- Rencontres avec les différents dispositifs de soins en lien avec la santé mentale de l'adolescent :
 - CMPP
 - Equipe Mobile Adolescents
 - MDA

- UMPA
- Maison de la santé mentale
- LVA Thérapeutique
- Clinique psychiatrique hors département dotée d'une unité pour adolescents de 12 à 18 ans
- Echanges des protocoles internes des établissements ;
- Elaboration d'un protocole commun entre l'établissement et les dispositifs ;
- Signature de conventions entre l'établissement et les dispositifs.

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Programmation de rencontres dans le cadre des réunions d'équipe éducatives ;
- Programmation de rencontres extérieures à l'établissement (psychologue, chef de service) ;
- Validation de la Direction sur la transmission des procédures ;
- Elaboration de procédures communes en réunion d'équipe de Direction ;
- Elaboration de conventions en réunion d'équipe de Direction ;
- Actualisation des projets de services dans la partie « le travail en réseau et partenariat ».

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début	X	X	X		
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Programmation de rencontres dans le cadre des réunions d'équipe éducatives	X	X			
Programmation de rencontres extérieures à l'établissement (psychologue, chef de service)		X	X		

Elaboration de procédures communes en réunion d'équipe de Direction		X	X		
Elaboration de conventions en réunion d'équipe de Direction		X	X		
Actualisation des projets de services dans la partie « le travail en réseau et partenariat »		X	X	X	X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- Les dispositifs de soins de la santé mentale du département et hors départements ;
- Les territoires d'action sociale du Département ;
- Le Médecin référent du Conseil Départemental et la Direction Enfance Famille ;
- Equipes éducatives du pôle internat ;
- Cadres et psychologues du pôle Internat.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions ;
- Nombre de rencontres extérieures ;
- Nombre de procédures communes ;
- Nombre de conventions.

Objectif stratégique n°5 : L'accès aux droits de la personne

Action n°1 : Faciliter l'accès et la compréhension du Projet de Service et du Livret d'accueil en traduisant ces documents à l'aide de la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) en associant les personnes accueillies à cette démarche

Descriptif de l'objectif et de l'action :

Le facile à lire et à comprendre (FALC issu de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances... ») est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié.

Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

Cette méthode peut être utilisée par tout le monde. Pour qu'un texte ou tout support de communication soit FALC, il doit avoir été lu et compris par des personnes en situation de handicap intellectuel.

L'objectif de cette démarche est de rendre accessible et de faciliter la compréhension du sens des missions de l'établissement et du service aux personnes accueillies et leurs familles, en visant principalement les enfants et les adolescents migrants qui maîtrisent mal la langue française.

■ Objectifs de l'action :

- Garantir l'accès à l'information, aux droits et à la citoyenneté ;
- Améliorer la participation des personnes accueillies ;
- Favoriser l'adhésion des accompagnements proposés ;
- Favoriser l'implication des personnes accueillies et de leurs familles dans leurs projets personnalisés ;
- Prévenir les conflits avec les personnes accueillies et leurs familles en facilitant la compréhension du sens de nos missions.

■ Pilote :

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur.

■ Moyens :

- Réunions de travail ;
- Groupe d'expression et groupe de parole ;
- Formation.

■ **Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Constitution d'un groupe de travail par service avec des représentants des personnes accueillies et des familles, des équipes éducatives ;
- Mise en place d'une formation pour les membres du groupe de travail (équipe éducative et personnes accueillies) ;
- Programmation de groupes d'expression avec l'ensemble des personnes accueillies du service ;
- Programmation et partage de la rédaction ;
- Actualisation du livret d'accueil et du projet de service.

■ **Calendrier :**

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

■ **Programmation prévisionnelle détaillée :**

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Constitution d'un groupe de travail par service avec des représentants des personnes accueillies et des familles, des équipes éducatives		X			
Mise en place d'une formation pour les membres du groupe de travail (équipe éducative et personnes accueillies)		X			
Programmation de groupes d'expression et groupe de parole avec l'ensemble des		X	X	X	

personnes accueillies du service					
Programmation et partage de la rédaction		X	X	X	
Actualisation du livret d'accueil et du projet de service					X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- Equipes éducatives de l'établissement ;
- Équipe de Direction ;
- Personnes accueillies ;
- Représentants des familles ;
- Organisme de formation.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions ;
- Nombre de formations ;
- Réduction du nombre de pages des documents.